



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

17/01/2023

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE VERSION N°2

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS ET TRAITÉS EN NOUVELLE- AQUITAINE



SOMMAIRE

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS

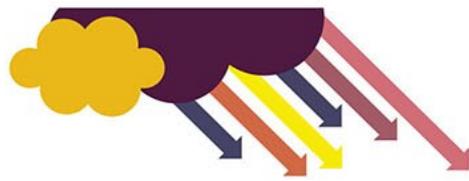
SYNTHÈSE GRAPHIQUE

MÉTHODOLOGIE

LEXIQUE

Ce document est élaboré par l'AREC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des travaux de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire (ORDEC) de Nouvelle-Aquitaine.

Version	Date	Objet révision
1	11/05/2021	-
2	17/01/2023	Ajout synthèse graphique



SYNTHÈSE DES INFORMATIONS

SOURCES

- Base de Données du Registre des Émissions Polluantes (BDREP)
- Base de données du Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD)
- Enquête spécifique menée par l'AREC auprès des banaliseurs de Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Enquête menée par l'AREC auprès des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) exerçant la compétence DÉCHÈTERIE

ÉCHELLE GEOGRAPHIQUE DE RÉCEPTION DES DONNÉES

Échelle individuelle de l'installation ou de la déchèterie

FRÉQUENCE DE RÉCEPTION DES DONNÉES

Bisannuelle pour les bases de données, annuelle pour les données d'enquête

ÉCHELLE GÉOGRAPHIQUE DE DIFFUSION DES DONNÉES DU SUIVI

Échelles régionale et départementale

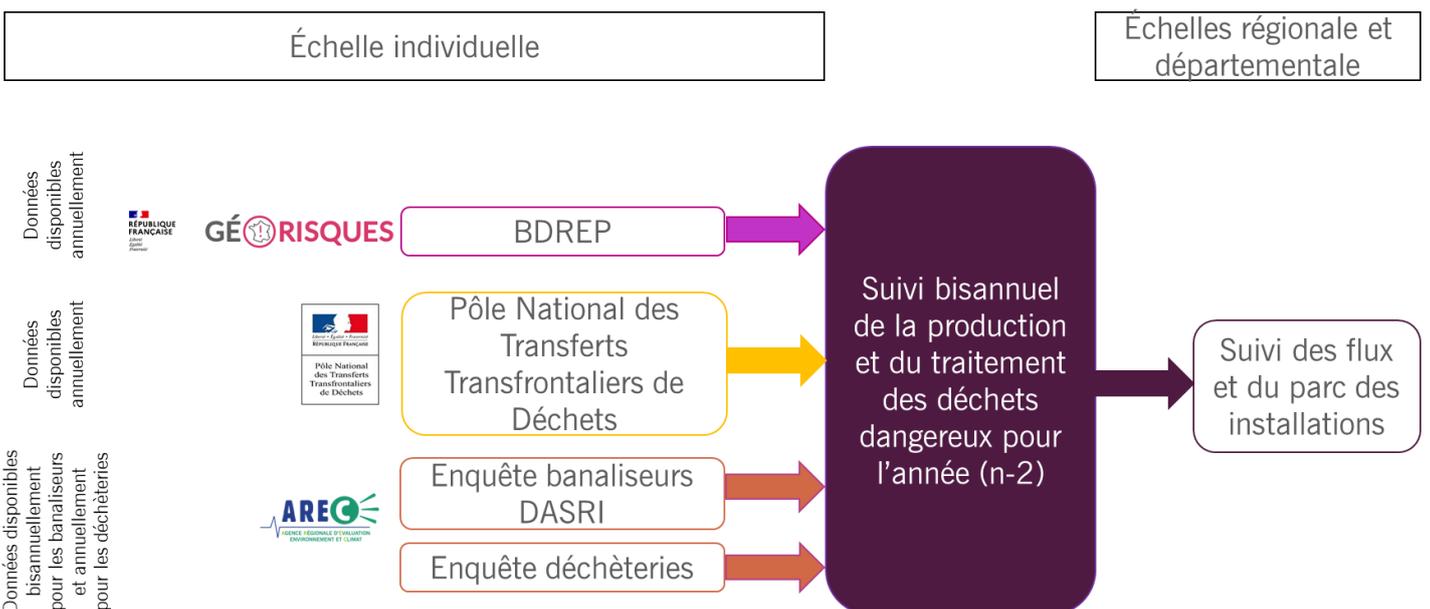
FRÉQUENCE D'ACTUALISATION DES DONNÉES DU SUIVI

Bisannuelle, en année n : valorisation des données n-2

VALORISATION DE L'INFORMATION

- Site de datavisualisation de l'ORDEC Nouvelle-Aquitaine ([page des données de production](#) & [page des données de traitement](#))
- [Publication annuelle des repères chiffrés de l'ORDEC Nouvelle-Aquitaine : « Flux de matières, prévention et gestion des déchets »](#)
- Présentations aux partenaires (comités, webinaires, etc.)

SYNTHÈSE GRAPHIQUE





MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de production d'information et de suivi de cette filière se base sur celle initialement développée par l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie (ORDECO, ex-ORDIMIP).

DONNÉES ET INDICATEURS PRODUIT.E.S

Depuis le lancement du suivi de la filière par l'observatoire, les données des partenaires et les données d'enquête permettent de produire les indicateurs de suivi suivants :

- Gisement de déchets dangereux produits en région (en tonnes/an)
- Quantités de déchets dangereux traités en région (en tonnes/an)
- Tonnage régional de DASRI produits en région (en tonnes/an)
- Tonnages de DASRI traités en région (en tonnes/an)
- Tonnages de déchets dangereux collectés en déchèteries hors Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et hors amiante (en tonnes/an)
- Nombre et liste des déchèteries et points de collecte publics acceptant les déchets amiantés
- Nombre et liste des installations régionales de stockage des déchets amiantés

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES ET HISTORIQUE

Jusqu'à la fusion des régions, le suivi de la filière se faisait par les instances régionales. Ce n'est que depuis 2015 que ces travaux ont été confiés à l'ORDEC Nouvelle-Aquitaine. L'historique des données relatives aux déchets dangereux commence donc à partir de 2015.

La BDREP est transmise par l'Agence de la transition écologique (ADEME) dans le cadre d'une convention avec les observatoires régionaux.

La base du PNTTD était initialement transmise par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) dans le cadre d'une convention avec l'AREC jusqu'en 2021. Depuis 2022, elle est transmise par la Région.

SOURCE.S MOBILISÉE.S

Le suivi du gisement régional et des quantités traitées sur les installations régionales se fait à partir des données issues de la BDREP et de la base du PNTTD, complétées par une enquête spécifique menée par l'AREC auprès des banaliseurs de DASRI.

La BDREP rassemble les données des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement (à l'exception des élevages : rubrique ICPE 21xx) qui doivent réaliser annuellement une déclaration de leurs émissions de substances et de leurs déchets produits, réceptionnés, traités et expédiés (le cas échéant). Les exploitants déclarent les quantités de déchets dangereux générés ou expédiés par l'établissement dès lors que la somme de ces quantités est supérieure à 2 t/an (établissements soumis au règlement du registre européen des rejets et des transferts de polluants E-PRTR et non E-PRTR). Également, s'ils réalisent des opérations relatives aux déchets dangereux (tri, transit, regroupement ou traitement), ils doivent déclarer les quantités de déchets dangereux admises et traitées par l'établissement, sans seuil de quantité (source : [Guide d'aide à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets à l'attention des exploitants - Version 1.4 - janvier 2021](#)).

Les données issues de la base du PNTTD portent sur les tonnages de déchets échangés (imports/exports) entre la région et l'étranger. Elle est utilisée pour disposer des données sur les déchets produits en région et exportés à l'étranger, ainsi que les déchets importés de l'étranger en région.



L'enquête spécifique menée par l'AREC cible les banaliseurs de DASRI implantés en région. Elle permet de disposer des données sur l'origine et la destination des DASRI traités par ces installations.

L'enquête menée par l'AREC auprès des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) exerçant la compétence DÉCHÈTERIE permet de disposer de la liste des déchèteries acceptant les flux de déchets dangereux et les tonnages collectés associés.

FRÉQUENCE D'ACTUALISATION DES DONNÉES

L'ensemble des données de suivi est actualisé bisannuellement depuis 2020, qui correspond à l'année de réception des données 2018. L'actualisation des données se fait sur l'année (n-2).

EXPLOITATION ET PRODUCTION DES INFORMATIONS

À la réception des données de la BDREP, de la base du PNTTD et de l'enquête spécifique de l'AREC sur les DASRI, les indicateurs suivants sont produits :

- Gisement régional de déchets dangereux;
- Quantités de déchets dangereux traités dans les installations régionales et liste associée.

L'enquête spécifique de l'AREC auprès des banaliseurs de DASRI permet compléter les données relatives à la production et au traitement de ces déchets spécifiques en région.

D'autres indicateurs sont également produits à partir des données de l'enquête annuelle de l'AREC auprès des EPCI exerçant la compétence DÉCHÈTERIE :

- Déchets dangereux collectés en déchèterie hors DEEE et amiante ;
- Liste des déchèteries et points de collectes publics de déchets dangereux des ménages et assimilés.

L'ensemble de ces informations est soumis au secret statistique à l'installation.

MÉTHODE DE RESTITUTION DE L'INFORMATION

Les informations sont analysées selon la méthode *bottom-up* : les données à l'échelle de l'installation sont agrégées aux échelles départementale et régionale.

VALORISATION

Ces informations sont valorisées et mises à jour bisannuellement sur le site de datavisualisation de l'ORDEC Nouvelle-Aquitaine, via les représentations graphiques des données suivantes :

- Répartition de la production régionale de déchets dangereux par activité et nature de déchet
- Flux des déchets dangereux produits en Nouvelle-Aquitaine
- Cartographie des installations de traitement des déchets dangereux actives en Nouvelle-Aquitaine ayant reçu des déchets l'année considérée
- Nombre d'installations de traitement des déchets dangereux par département ayant reçu des déchets l'année considérée

Également, les données de suivi sont présentées bisannuellement au sein de la publication annuelle des repères chiffrés de l'ORDEC Nouvelle-Aquitaine « Flux de matières, prévention et gestion des déchets ». Elles sont utilisées lors des présentations aux partenaires de l'ORDEC (comités, webinaires, etc.).

LEXIQUE

ADEME	Agence de la transition écologique
BDREP	Base de Données du Registre des Émissions Polluantes
DASRI	Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
E-PRTR	Registre Européen des Rejets et des Transferts de Polluants
GEREP	Gestion Électronique du Registre des Émissions Polluantes
ORDEC	Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire
ORDECO	Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie
PNTTD	Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets



L'association AREC, Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre

les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'**observation et le suivi dans les domaines suivants : énergie (production et consommation, énergies renouvelables), émissions de gaz à effet de serre, ressources (biomasse...) et déchets.**

L'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.



60 rue Jean-Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex
05 49 30 31 57

info@arec-na.com
www.arec-nouvelleaquitaine.com
 **@AREC_NA**